|  |  |
| --- | --- |
|  | **MARCHÉ A PROCÉDURE ADAPTÉE**  passé selon les dispositions des articles L2320-1.2°, L2323-1, R2323-1.1° et R2323-4 du code de la commande publique (CCP) |
| **Marché : n° S 25B00727** |
| **Date de lancement de la procédure : 24/10/2025** |
| **Objet : Achat de ruban aluminisé pour le SLM de Toulon** |

**A. IDENTIFICATION DE L’AUTORITÉ SIGNATAIRE DU MARCHÉ**

|  |  |
| --- | --- |
| **Identification :**  **Service achat :** | Ministère des Armées – Marine Nationale - Direction du Service de Soutien de la Flotte de Brest : adresse : BCRM de Brest/ DSSF Brest - CC45 - 29240 BREST Cedex 9  SDFC/Département Achat Rechanges |

**B. IDENTIFICATION ET ENGAGEMENT DU SOUMISSIONNAIRE (à compléter par le fournisseur)**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **IDENTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE (B1)** | | | | |
| Raison sociale  **Forme juridique**  **Adresse**  **tél.**  **Fax**  **N° SIRET**  **Code APE** | | |  | |
| Je déclare être une PME : **Oui Non**  En application de l’article 2.2 du présent marché :  **J’accepte le bénéfice de l’avance Je refuse le bénéfice de l’avance**  Après avoir pris connaissance du présent marché et notamment ses clauses de 1 à 10 :   * je m’engage, après notification du marché, à livrer les fournitures désignées à l’annexe financière, dans les conditions de prix et de délais indiqués. * je déclare sur l’honneur ne pas entrer dans l’un des cas d’exclusion prévus aux [articles L. 2341-1 à L. 2341-3](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=B81BA950929BDC11249DDF8C185D1DE4.tplgfr42s_2?idSectionTA=LEGISCTA000037704215&cidTexte=LEGITEXT000037701019&dateTexte=20190401) du code de la commande publique, * j’atteste sur l’honneur que le travail est réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L 3243-1, L 3243-2, L 3243-4, L1221-10, L1221-13 et L1221-15 du code du travail et que je m’acquitte de mes obligations au regard des articles L8222-1, L8221-3 et L8221-5 du code du travail réprimant le travail dissimulé. * j'atteste sur l'honneur que je n'ai pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions au code du travail visées aux articles L8221-3 et L8221-5 (travail dissimulé), L 8251-1, L8251-2 (travail clandestin), L8231-1 et L8241-1 (marchandage et prêt illégal de main d’œuvre). * je m'engage à fournir l'ensemble des documents prévus à l'article D8222-5 ou D8222-7 et D8222-8 selon la périodicité fixée par ledit article sous peine de résiliation du marché pour faute du titulaire. | | | | |
| **OFFRE (B2)** | | | | |
| **Montant de l’offre** | **HT** | **TVA** | | **TTC** |
| **Validité de l'offre**: | 6 mois à compter de la date limite de remise des offres | | | |
| **Délais de livraison** | Cf. annexe financière.  ***Ces délais  sont éventuellement assujettis à des pénalités de retard (cf article 6)*** | | | |
| **SIGNATURE DU SOUMISSIONNAIRE** | | | | |
| Date de signature  : …………………  Nom : Prénom :  Qualité du signataire :  **Signature et cachet :** | | | | |

**DOMICILIATION DES PAIEMENTS : JOINDRE OBLIGATOIREMENT UN RIB**

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Code Banque** | | | | |  | **Code Guichet** | | | | |  | **N° de Compte** | | | | | | | | | | |  | **Clé RIB** | |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |

C. NOTIFICATION AU TITULAIRE (cadre réservé à l’administration)

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| La présente offre est acceptée. | | | |
| **INFORMATIONS ACHATS** | | **SIGNATURE de l’autorité signataire du marché [[1]](#footnote-1) désignée par décision de délégation de signature en vigueur** | |
| **CODE PRODUIT** | **3502** | La notification transforme le projet de marché en marché et le soumissionnaire en titulaire. Elle consiste en la remise au titulaire d'une copie du marché signé par l’autorité signataire du marché | **Date :**  **Nom :**  **Prénom**  **Qualité :**  Signature et cachet : |
| **CODE UNITE FONCTIONNELLE** |  |
| **Type d’achat** | **22** |
| **Code(s) cpv** |  |  |  |

**Diffusion : Titulaire** (1 copie) - **SDFC/DMAP** (original) **- SDFC/DAR** (1 copie) – **SDFC/DSE** (1 copie) – RO : SDL : (1 copie) - As**sistant Financier/** (1 copie)

**D. CLAUSES ADMINISTRATIVES**

**Article 1 - Documents contractuels régissant le marché**

Le marché est régi par les documents contractuels ci-après cités dans l'ordre de priorité décroissant par dérogation à l’article 4.1 du CCAG-FCS :

* le présent marché valant acte d’engagement et cahier des clauses administratives particulières signé par l’autorité signataire du marché et le titulaire ;
* l’annexe financière ;
* le Spécifications Générales d'Approvisionnement (SGA) des matières premières et produits semi-œuvrés N°SDLOG/611/C
* le cahier des clauses administratives générales applicables (CCAG)[[2]](#footnote-2) aux marchés de fournitures courantes et de services passés au nom de l’État (approuvé par arrêté du 30 mars 2021 – version applicable au jour de la mise en ligne du dossier de consultation des entreprises sur le profil acheteur).

**Article 2 - Conditions financières**

**2.1 Prix**

Le prix s'entend franco de port et comprend les frais afférents au conditionnement, à l’emballage qui, par dérogation à l’article 20.2.2 du CCAG-FCS devient propriété de l’Etat, à l’étiquetage et à la manutention, à l’assurance, au chargement, aux garanties définies, à la documentation ou notices (en Français), au déchargement à destination et aux opérations de vérifications, le certificat de confomité, la fiche de données de sécurité (en Français), le code SH (Système Harmonisé).

Il est ferme, unitaire et définitif. Il est établi à la date dite « date d’établissement des prix », soit mois de **novembre** (mois de remise des offres).

**2.2 Avance**

Sans objet.

**2.3 TVA**

## Les articles fournis au titre du présent marché sont assujettis à la taxe sur la valeur ajoutée au taux normal en vigueur lors du fait générateur d’exigibilité de la TVA. Ce taux est, à titre indicatif, de 20 % à la date de notification du marché (cf. rubrique B2 page1).

**2.4 Acompte**

Ce marché ne donne pas lieu à paiement d’acompte.

**2.5 Solde**

Le solde est payé après admission de l’ensemble de la fourniture correspondante.

**2.6 Paiement**

**Chaque poste** constitue un lot de livraison et de liquidation financière, la livraison et la facturation partielle de ce poste n’est pas autorisée avant la fin du délai de livraison sauf en cas de versement d’acomptes conformément au paragraphe 2.4 ci-avant.

A l’issue du délai de livraison, le titulaire qui livre la fourniture n’est autorisé à présenter de demande de paiement qu’à la livraison complète du poste.

Le point de départ du délai de paiement pour les éventuels acomptes et le solde est la plus tardive des deux dates suivantes :

1 - la date de réception de la demande de paiement après vérification du service fait pour les acomptes,

2 - la date de l’admission de la fourniture

Pour l'avance éventuelle, le point de départ du délai global de paiement est la date de notification du marché.

En l’absence d’acompte, le paiement du poste s’effectue en un seul terme.

La demande de paiement du fournisseur est payée après admission dans un délai maximum de 30 jours. Le défaut de paiement dans les délais prévus ci-dessus fait courir, à partir du jour suivant l'expiration du délai de paiement, des intérêts moratoires dans les conditions fixées par les articles R2392-10 à R2392-12-1 relatifs aux délais de paiement du CCP modifié.

La demande de paiement comporte obligatoirement les mentions suivantes :

* l’adresse du créancier, raison sociale, forme juridique, SIRET,
* le nom de l’unité ou de l’organisme destinataire des fournitures,
* les références, désignations des articles, prix unitaires et les quantités livrées, telles que figurant sur le bon de livraison ; les références, désignations et prix unitaires doivent être conformes à celles du marché,
* la référence du marché,
* le N° de l’engagement juridique indiqué dans la lettre de notification du MAPA,
* le montant hors taxes et toutes taxes comprises de la demande de paiement,
* le numéro du service exécutant : « D2225XC029 ».

La demande de paiement est communiquée au service selon les modalités du paragraphe 9.

**Article 3 - Délais & Livraison**

## 3.1 Délais

La date de début d’exécution du marché est la date de notification du marché (T0). En cas de modification de la date de début d’exécution du marché, un ordre de service (OS) sera notifié au titulaire.

Les délais exprimées en jour calendaires et prévus à l’annexe financière s'entendent, sauf dispositions contraires, périodes de congés annuels comprises. **Aucune neutralisation n’est effectuée pour tenir compte d'une éventuelle fermeture des établissements du titulaire.**

## 3.2 Livraison

Les fournitures commandées au titre du présent marché sont accompagnées d’un bon de livraison comportant notamment la date de livraison, la référence du marché, l’identification du titulaire et l’identification des fournitures livrées (désignation et quantités).

La livraison des fournitures est constatée par la signature du bon de livraison.

Le signataire, représentant du service ou de l’organisme destinataire, doit mentionner son nom, son grade ou sa qualité et la date de réception des fournitures.

Le bon de livraison est établi en double exemplaire, l’un restant entre les mains du titulaire et l’autre étant remis au représentant du service ou de l’organisme destinataire indiqué à l’article 3.3. ci-dessous.

Si les constatations faites à l’arrivée laissent entrevoir la possibilité de pertes ou d’avaries, le service ou l’organisme destinataire de la commande prend les mesures conservatoires nécessaires pour la sauvegarde, soit de ses propres droits, soit des droits du titulaire du marché. Il fait, en particulier, toutes les réserves utiles auprès du transporteur.

## 3.3 Lieu de livraison

La livraison de la fourniture est effectuée à destination, franco de port, documentation comprise, à l’attention de DSSF Brest à l’adresse suivante :

SLM Toulon / Division /Atelier SBC

Service logistique de la marine - Atelier Structure Bois Composite

BCRM de Toulon - BP 05 - 83800 Toulon cedex 9

Contact :

MT GUINET Estelle – chef de cellule

[estelle.guinet@intradef.gouv.fr](mailto:estelle.guinet@intradef.gouv.fr)

🖀 : 04 22 42 17 36

3.4 Introduction à la base navale

Le titulaire doit réclamer une demande d'autorisation d'accès, qu'il doit ensuite faire parvenir cinq jours avant la livraison (**pour les conducteurs de nationalité française et étrangère**).

Le titulaire du contrat s’engage à fournir les informations suivantes :

- coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone) de la société de livraison (transporteur), nombre de colis et date de livraison,

- Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance, numéro de la carte d’identité du chauffeur et immatriculation du véhicule.

3.5 Conditions particulières d’accès

Les livraisons s’effectuent pendant les jours et heures ouvrés, soit du lundi au jeudi de 07h 30 à 11h 30 et de 13h 30 à 16h et le vendredi de 07h30 à 11h30. Au moins soixante-douze heures à l’avance, **le titulaire informe le service mentionné au 3.3 ci-avant, de la date et de l’heure prévues de la livraison**.

L’accès des étrangers dans la base doit faire l’objet d’une demande d’autorisation particulière auprès des autorités de sureté dont le délai de traitement est de 5 jours ouvrables. A cet effet les documents suivants sont transmis :

* l’avis de livraison au format numérique (Excel) figurant en annexe B du règlement de consultation du marché dûment complété sur lequel doit figurer :
* le nom de la société, la référence du contrat, le nombre de colis et la date de livraison,
* le nom, adresse, numéro de téléphone de la société de livraison,
* le nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance et numéro de carte d’identité du chauffeur ainsi que le numéro d’immatriculation de son véhicule,
* la nature du chargement.
* une copie du bordereau de livraison ;
* la copie de la pièce d’identité du ou des chauffeurs ainsi que la carte grise du ou des véhicules ;
* en cas de chauffeur de nationalité étrangère, le tableau de demande d’accès des ressortissants étrangers (jointe en annexe du présent CCAP).

**L’accès à la base navale se fait uniquement par la porte Castigneau.**

3.6 Protocole de sécurité relatif aux opérations de chargement et de déchargement

Le titulaire s’engage à faire respecter, par le ou les transporteurs qu’il a choisi(s) pour effectuer la livraison, les dispositions prises en application des articles R4515-1 à 11 du code du travail et portant adaptation de certaines règles de sécurité applicables aux opérations de chargement et de déchargement effectuées par une entreprise extérieure.

Pour ce faire, un protocole de sécurité est établi entre le titulaire et le transporteur conformément au code du travail.

## 3.7 Modifications de désignation

En cas de changement sur la désignation commandée au titre du présent marché suite à des obsolescences, des évolutions de matériels ou suite à des erreurs matérielles, l’autorité signataire du marché se réserve le droit, en accord avec le titulaire, de notifier par ordre de service ces modifications sans incidence financière.

L’ordre de service est signé par l’autorité signataire du marché.

**Article 4 - Admission**

Par dérogation à l’article 27.2.2 du CCAG-FCS, le titulaire est dispensé d’aviser l’autorité signataire du marché de la date à laquelle les fournitures sont à présenter aux opérations de vérification et l’autorité signataire du marché n’est pas tenue de le convoquer pour ces opérations par dérogation à l’article 27.3 du CCAG-FCS.

Par dérogation à l’article 29.2 du CCAG-FCS, les opérations de vérifications quantitatives et qualitatives sont effectuées dans un délai de 30 jours après livraison.

L’autorité chargée des opérations de vérification et chargée de prononcer la décision d’admission est, par dérogation à l’article 29.2 du CCAG-FCS et par délégation de l’autorité signataire du marché, le Chef du service logistique de la marine (SLM) à Toulon.

Cette autorité s’assure notamment que :

* la fourniture est au complet et en bon état, conforme à la spécification technique et exempte de tout défaut préjudiciable à son emploi ; des tests sont effectués à cet effet,
* les certificats éventuels de conformité sont joints à la fourniture.

**Article 5 - Garantie**

La fourniture fait l’objet d’une garantie contractuelle d'une durée minimun d’un an à partir de la décision d’admission dans les conditions de l’article 33 du CCAG-FCS.

**Article 6 - Pénalités pour retard**

Si le Si le délai de livraison est dépassé, le titulaire encourt, sans mise en demeure préalable, une pénalité calculée conformément aux dispositions de l'article 14 du CCAG-FCS par application de la formule suivante :



dans laquelle :

P = montant de la pénalité

V = valeur pénalisée (montant HT des fournitures en retard, cf. ci-dessous)

R = nombre de jours de retard.

Par dérogation au CCAG-FCS :

* Les pénalités sont appliquées sans procédure contradictoire préalable (art. 14.1.1 du CCAG)
* Le plafonnement des pénalités n’est pas applicable (article 14.1.2 du CCAG)
* Le titulaire est exonéré des pénalités dont le montant total ne dépasse pas 150 € pour l'ensemble du marché (art. 14.1.3 du CCAG)

**Article 7 - Clauses diverses**

**7.1 Prolongation de délai**, **sursis de livraison et pénalités**

Les demandes de prolongation, de sursis de livraison et d’exonération de pénalités sont à transmettre par le titulaire à la DSSF Brest, à la sous direction Finances Contrats (SDFC), au Département MAP par courrier en accusé réception postal à l’adresse figurant en première page du CCAP ou à déposer contre récépissé à ce même service, ou par mail à l’adresse [dssf-brest-doma.resp-contrat.fct@intradef.gouv.fr](mailto:dssf-brest-doma.resp-contrat.fct@intradef.gouv.fr), sous peine de rejet de la demande.

Par dérogation à l’article 13.3.2 du CCAG-FCS, pour bénéficier de cette prolongation, le titulaire signale au pouvoir adjudicateur les causes faisant obstacle à l’exécution du marché dans le délai contractuel. Il dispose à cet effet, d’un délai de 15 jours à compter de la date à laquelle les causes sont apparues. Il indique, par la même demande, au pouvoir adjudicateur la durée de la prolongation demandée.

Par dérogation à l’article 13.3.3 du CCAG-FCS, le pouvoir adjudicateur dispose d’un délai de 1 mois, à compter de la date de réception de la demande du titulaire, pour lui notifier sa décision.

**7.2 Délégation de signature**

Les délégataires de l'autorité signataire du marché sont désignés dans l’instruction et la décision de délégation de signature en vigueur au moment de la signature de l’acte concerné. Cette décision est publiée sur le site internet [www.achats.defense.gouv.fr](http://www.achats.defense.gouv.fr).

**7.3 Contestation en cours d’exécution**

Toute contestation d’une décision doit être adressée au département expertise juridique de la sous direction Finances Contrats (SDFC) par courrier avec accusé de réception ou déposée contre récépissé.

**7.4 Résiliation**

### ***7.4.1 Résiliation partielle***

Le marché peut faire l’objet d’une résiliation partielle, dans les conditions prévues par l’article par code l’article 38 du CCAG-FCS, sous réserve que celle-ci porte sur la totalité des fournitures restant à livrer au titre d’un lot de liquidation financière.

### ***7.4.2 Résiliation pour faute du titulaire***

* En cas d’inexactitude des documents et renseignements prévus aux articles R2343-3 et R2343-8 du CCP ou en cas de refus de produire les pièces prévues aux articles D8222-5 ou D8222-7 et D8222-8 du code du travail, l’autorité signataire du marché, peut résilier après mise en demeure préalable, le marché pour faute du titulaire dans les conditions fixées par l’article 41 du CCAG-FCS.
* En cas de non acquittement des obligations au regard des articles L 8221-3 à L 8221-5 du code du travail, le marché peut être résilié sans indemnité, aux frais et risques du titulaire. Les dispositions de l’article L8222-6 du code du travail s’appliquent.
* En cas de manquement à l'application des articles L.1333-1, L1333-2 et R1333-1 du code de la santé publique, de la réglementation afférente au transport des matières dangereuses ou des dispositions du code du travail relatives à la protection des personnes contre les rayonnements ionisants, le marché peut être résilié de plein droit par l’autorité signataire du marché.
* En application de l’article 45.1 du CCAG-FCS, l’autorité signataire du marché a le droit de résilier totalement ou partiellement le marché aux frais et risques du titulaire.

**Article 8 - Nantissement**

Conformément à l’article R2391-28 du CCP, il est délivré au titulaire une copie de l’original du marché ou un certificat de cessibilité en vue de la notification éventuelle d’une cession ou d’un nantissement de créance.

**Article 9 - Service liquidateur, ordonnateur, comptable assignataire**

* **Le service liquidateur** est chargé de vérifier la réalité des créances et d'arrêter les montants des paiements, est précisé ci-dessous :

BCRM de Brest

DSSF BREST/SDFC/Département Service Exécutant

CC45

29240 BREST CEDEX 9

La demande de paiement est adressée en version dématérialisée (conformément aux dispositions du CCP, modifié par décret n° 2019-748 du 18/07/2019 relatif à la facturation électronique dans la commande publique) :

Le titulaire du marché transmet sa demande de paiement en version dématérialisée via le portail chorus pro (<https://chorus-pro.gouv.fr>).

La documentation est disponible sur le site communauté chorus pro ([https://communaute-chorus-pro.finances.gouv.fr](https://communaute-chorus-pro.finances.gouv.fr/).).

* **L'ordonnateur secondaire** chargé d'émettre le mandat est le directeur du Service de Soutien de la Flotte de Brest à l’adresse indiquée ci-dessus.

***Le Sous-Directeur Finances-Contrats*** est chargé de fournir au titulaire, ainsi qu'au bénéficiaire de cession ou de nantissement de créance résultant du présent marché ou d'une transmission au titre de l'article R2391-28 du CCP, les documents prévus par l’article R2391-28 du CCP (état sommaire des fournitures livrées, décompte des droits constatés et des paiements intervenus).

* **Le comptable assignataire,** L'Agent Comptable des Services Industriels de l'Armement - 11, rue du Rempart le Vendôme III - 93196-NOISY LE GRAND -🕿 01.48.15.91.00

**Article.10 - - Dérogations**

L’article 1 déroge à l’article 4.1 du CCAG-FCS

L’article 2.1 déroge à l’article 20.2.2 du CCAG-FCS

L’article 4 déroge aux articles 27.2.2, 22.3 et 29.2 du CCAG-FCS

L’article 6 déroge aux dispositions des articles 14.1.1, 14.1.2 et 14.1.3 du CCAG-FCS

L’article 7.1 déroge aux articles 13.3.2 et 13.3.3 du CCAG-FCS

1. Arrêté du 22 juin 2007 modifié portant désignation des personnes n’appartenant pas à l’administration centrale, signataires des marchés publics et des accords cadres au ministère de la défense et délégation publiée sur le site du JORF [↑](#footnote-ref-1)
2. Documents non joints, mais dont le titulaire déclare avoir pris connaissance [↑](#footnote-ref-2)